



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 20 JUIN 2019**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le mardi 25 juin 2019

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. Michel LEGMANN, Mme Maryline SFEDJ, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Stéphane ALARDET, M. Marc WARNOD, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS, M. Vincent GARRETA, Mme Catherine ZOUUMEROFF.

Etaient excusés représentés :

Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN représentée par Mme Alexandra FOURCADE, M. Serge VINENT GARRO représenté par M. François LE STANG, M. Philippe KARSENTY représenté par Mme Maryline SFEDJ, M. Damien de FOUCAULT représenté par M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, M. Anthony DODEMAN représenté par M. Bernard LEPIDI.

Secrétaire : M. Bertrand BESSE.

Le procès-verbal du 28 mars 2019 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

- N°129/2019 du 22/03/2019**      Marché à procédure adaptée relatif à l'intervention d'oiseaux de proies pour l'effarouchement des pigeons sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine pendant une période de onze semaines pour le service Hygiène, Salubrité Publique et Règlementation des commerces
- N°130/2019 du 25/03/2019**      Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de location de blocs béton pendant toute la durée de la cérémonie de Préparation militaire de la Marine Nationale pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°131/2019 du 25/03/2019**      Marché relatif à la maintenance quadriennale du système de contrôle et de gestion électronique des clefs du Patrimoine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°132/2019 du 25/03/2019**      Marché relatif aux travaux de création de réseaux intérieurs de communications électroniques pour le groupe scolaire Madeleine Michelis sis 56, rue Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine
- N°133/2019 du 25/03/2019**      Marché relatif à la vérification et contrôle de la couverture en tuile en recherche de la cause d'infiltration d'eau au 94, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
- N°134/2019 du 25/03/2019**      Avenant de transfert du bail d'habitation d'un appartement sis 62/66, avenue du Roule consenti à Monsieur Denis TRIPET au profit de sa fille Madame Mélanie TRIPET
- N°135/2019 du 25/03/2019**      Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête en référé préventif n°1901771-15 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
- N°136/2019 du 25/03/2019**      Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement du vol du scooter MBK FLIPPER immatriculé « BD-943-X »
- N°137/2019 du 25/03/2019**      Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de restauration de la statue de Parmentier sise Place de l'Hôtel de Ville pour le service Espaces Verts
- N°138/2019 du 25/03/2019**      Avenant n°1 au marché n°2018MS159 relatif à la notation financière de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°139/2019 du 25/03/2019**      Avenant n°1 au marché n°2017MS228 relatif à l'exploitation des chaudières et chauffe-eau individuels des bâtiments communaux à Neuilly-sur-Seine
- N°140/2019 du 25/03/2019**      Avenant n°2 au marché n°2016MS069 relatif à l'organisation de classes de découverte pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Séjours de classes à thèmes en France
- N°141/2019 du 27/03/2019**      Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête en référé préventif n°1902324-15 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
- N°142/2019 du 29/03/2019**      Avenants n°1 aux marchés n°2019MS026 et n°2019MS027 relatifs aux prestations d'entretien et de nettoyage des parties communes de l'ensemble immobilier sis 125, avenue du Roule et sis 28, rue Pierret à Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°143/2019 du 29/03/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à un mandat de vente consenti à la SAS Claude AGUTTES dans le cadre du règlement de la succession de Madame Remedios VIDAL ROIG
<b><u>N°144/2019 du 29/03/2019</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête en référé précontractuel n°1903443 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<b><u>N°145/2019 du 29/03/2019</u></b>	Marché relatif aux trois raccordements des installations de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Réseau Public de Distribution Basse Tension au 79, avenue Charles de Gaulle pour le service Voirie - Réseaux
<b><u>N°146/2019 du 29/03/2019</u></b>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un véhicule pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°147/2019 du 29/03/2019</u></b>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un élévateur de piscine Blupool pour le Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°148/2019 du 29/03/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement d'une tribune télescopique mécanisée, rénovation du sol et prestations d'entretien associées dans la salle polyvalente du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine (lot n°2)
<b><u>N°149/2019 du 29/03/2019</u></b>	Marché relatif à la maintenance et à l'extension du dispositif de vidéoprotection de voie publique sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°150/2019 du 01/04/2019</u></b>	Marché relatif aux missions de contrôle technique pour les opérations de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°151/2019 du 01/04/2019</u></b>	Avenant n°3 au marché n°2015M103 relatif à la refonte de l'intranet de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°152/2019 du 05/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif au traitement de surfaces : sablage, grenailage, zingage et époxy pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°153/2019 du 05/04/2019</u></b>	Marché relatif aux prestations de maintenance curative ou préventive et achat de pièces détachées pour les véhicules et équipements de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°15 : Equipement nacelle
<b><u>N°154/2019 du 05/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un atelier cuisine pour le Salon du Végétal 2019 (décision modificative)
<b><u>N°155/2019 du 05/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'une animation musicale pour le Salon du Végétal 2019 (décision modificative)
<b><u>N°156/2019 du 11/04/2019</u></b>	Marché relatif au développement et à la maintenance d'un site internet autonome "Allées de Neuilly" dans le cadre de l'opération de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°157/2019 du 11/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux mesures d'adhérence VEP du carrelage des plages bassins, douches et différentes zones carrelées du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°158/2019 du 11/04/2019</u></b>	Résiliation du marché n°2016MT222 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°7 : Revêtements de sol
<b><u>N°159/2019 du 11/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de mise en peinture du mobilier urbain sur le domaine public de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°160/2019 du 11/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la signalétique du Pôle associatif et collaboratif situé 5, Villa Emile Bergerat à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°161/2019 du 11/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de tierce maintenance et support pour l'infrastructure WIFI, acquisition de matériels et prestations associées pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°162/2019 du 11/04/2019</u></b>	Avenant n°5 au marché n°2019MS003 (ex contrat 58614) relatif à la maintenance préventive et corrective des extincteurs et matériels de secours sur différents immeubles situés sur le territoire de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°163/2019 du 11/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la location d'une structure de tente pour la cérémonie de pose de la première pierre des « Allées de Neuilly »
<b><u>N°164/2019 du 11/04/2019</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête en référé préventif n°1902319-15 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<b><u>N°165/2019 du 11/04/2019</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Oligos de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°166/2019 du 11/04/2019</u></b>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société CJCOM de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°167/2019 du 19/04/2019</u></b>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association BIB92
<b><u>N°168/2019 du 19/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de broyeurs de branches thermiques sur roue pour le service Espaces Verts
<b><u>N°169/2019 du 19/04/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2018MS56 relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques à la solution applicative du système de billetterie pour le Théâtre des Sablons
<b><u>N°170/2019 du 23/04/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2016MT78 relatif à la rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Remplacement des menuiseries extérieures et finitions (décision modificative)
<b><u>N°171/2019 du 23/04/2019</u></b>	Clôture de la sous-régie de recettes à l'effet d'encaisser les produits liés à l'utilisation des horodateurs du stationnement de surface du secteur 2 à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°172/2019 du 23/04/2019</u></b>	Clôture de la sous-régie de recettes à l'effet d'encaisser les produits liés à l'utilisation des horodateurs du stationnement de surface du secteur 4 à Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°173/2019 du 23/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la consultation relative à une mission d'accompagnement stratégique en relations presse
<b><u>N°174/2019 du 23/04/2019</u></b>	Convention d'occupation du domaine public relative à l'organisation de la braderie des Sablons 2019
<b><u>N°175/2019 du 23/04/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2018MT118 relatif aux travaux de mise en sécurité du système de sécurité incendie et du système de désenfumage des salles d'enseignement des Gravieres à Neuilly-sur-Seine - Lot n° 2 : Désenfumage
<b><u>N°176/2019 du 23/04/2019</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société DIAS NETTOYAGE en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2016 ayant pour objet l'entretien ménager des parties communes de l'ensemble immobilier 125, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°177/2019 du 23/04/2019</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société DIAS NETTOYAGE en date du 12 juillet 2016 ayant pour objet l'entretien ménager des parties communes de l'ensemble immobilier 28, rue Pierret à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°178/2019 du 23/04/2019</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2017MT207 relatif à l'entretien des voies communales de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°179/2019 du 23/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réparation du chariot élévateur électrique DOOSAN - Remise en état du moteur de traction droit pour le service Voirie-Réseaux (décision modificative)
<b><u>N°180/2019 du 23/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un audit de la communication numérique de la Ville
<b><u>N°181/2019 du 23/04/2019</u></b>	Avenant n°3 au marché n°2018MT178 relatif aux travaux de réaménagement du square Jean Mermoz à Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Déplacement, nettoyage et restauration de deux statues
<b><u>N°182/2019 du 24/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de la rue Louis Philippe à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°183/2019 du 25/04/2019</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Carac de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°184/2019 du 25/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'une console numérique pour la grande salle du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°185/2019 du 25/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'une structure pont pour la grande salle du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°186/2019 du 25/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'un projecteur et d'un émetteur pour la grande salle du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°187/2019 du 25/04/2019</u></b>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec le Centre de Musique Frédéric Hasselmann du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°188/2019 du 25/04/2019</u></b>	Marché relatif aux travaux de création de réseaux intérieurs de communications électroniques pour le complexe sportif sis 15-27, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°189/2019 du 25/04/2019</u></b>	Marché relatif aux travaux de déplacement d'ouvrages de gaz naturel des logements et du théâtre situés 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°190/2019 du 25/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression eau chaude pour le garage municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°191/2019 du 25/04/2019</u></b>	Marché relatif à la location de matériels scéniques pour les événements culturels de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°192/2019 du 26/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'une journée festive dans le quartier de Bagatelle
<b><u>N°193/2019 du 26/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'animations pour le marché de Noël de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lots n°2 et n°3
<b><u>N°194/2019 du 26/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission d'accompagnement pour l'optimisation de la gare routière dans le cadre du projet des « Allées de Neuilly »
<b><u>N°195/2019 du 26/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et pose d'un abri pour vélos pour le service Voirie - Réseaux
<b><u>N°196/2019 du 29/04/2019</u></b>	Marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux (2 lots)
<b><u>N°197/2019 du 29/04/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2018MS040 relatif à la maintenance et petits travaux de la Boucle Optique Locale de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°198/2019 du 29/04/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2018MT220 relatif aux travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Réseaux secs : Eclairage Public/Signalisation Lumineuse Tricolore (EP/SLT)
<b><u>N°199/2019 du 29/04/2019</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société M6 Evènements de la salle de spectacle du Cinéma « Le Village » de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°200/2019 du 29/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la remise en service (réetrofit) des anciennes stations Autolib' de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°201/2019 du 29/04/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de location de blocs béton pour la Direction de la Propreté Urbaine et Evènementiels sur Voie Publique pendant toute la durée des événements « Salon du végétal » et « Journée du vélo à Neuilly »
<b><u>N°202/2019 du 29/04/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2016MS114 relatif à la maintenance du système d'accès et de billetterie informatisée du Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°203/2019 du 30/04/2019</u></b>	Avenant n°2 au bail du 3 mai 2002 d'un appartement à loyer social conventionné sis 62, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur et Madame BOUADDI

<b><u>N°204/2019 du 06/05/2019</u></b>	Marché relatif au renouvellement de l'abonnement à la revue « Habitat et Collectivités Locales » pour la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°205/2019 du 06/05/2019</u></b>	Création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit des ventes des macarons électroniques
<b><u>N°206/2019 du 07/05/2019</u></b>	Marché relatif à la maintenance et l'assistance de la solution applicative CIRIL et ses modules associés
<b><u>N°207/2019 du 07/05/2019</u></b>	Avenant n°1 à la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans un immeuble situé au 7, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°208/2019 du 07/05/2019</u></b>	Avenant n°1 à la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans l'immeuble sis 101, rue Jacques Dulud à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°209/2019 du 07/05/2019</u></b>	Avenant n°1 à la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans l'immeuble sis 45, avenue de la Porte de Villiers à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°210/2019 du 07/05/2019</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête en référé préventif en vue de l'opération de démolition/reconstruction du 167/169, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°211/2019 du 09/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de viennoiseries, sandwiches et produits de la boulangerie et de la pâtisserie pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°212/2019 du 09/05/2019</u></b>	Marché relatif à la fourniture et installation de mobilier de bureau pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Fauteuils et sièges
<b><u>N°213/2019 du 09/05/2019</u></b>	Avenant n°10 à la décision n°4451/2004 relatif à l'ajout d'un moyen de paiement (PAYBOX) et à la modification du montant de l'encaisse de la régie de recettes à l'effet d'encaisser les produits provenant du Centre Aquatique situé au 27/31 boulevard Inkermann
<b><u>N°214/2019 du 13/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de bacs d'orangerie en acier dans le cadre du réaménagement de la rue Louis Philippe à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°215/2019 du 13/05/2019</u></b>	Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°11
<b><u>N°216/2019 du 13/05/2019</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société La Californie de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°217/2019 du 13/05/2019</u></b>	Marchés relatifs au raccordement de trois kiosques de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine au réseau d'eau pour le service Voirie-Réseaux

<b><u>N°218/2019 du 13/05/2019</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société DESAUTEL au mois de juin 2012 ayant pour objet la maintenance préventive et corrective des extincteurs et matériels de secours sur différents immeubles situés sur le territoire de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°219/2019 du 14/05/2019</u></b>	Marché relatif à une prestation de location à usage multiple d'un fichier d'adresses des nouveaux arrivants à Neuilly-sur-Seine pour l'année 2019
<b><u>N°220/2019 du 14/05/2019</u></b>	Destruction d'un véhicule hors d'usage
<b><u>N°221/2019 du 14/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation d'installation de Barracuda Load/Spam pour le contrôle de la bonne installation des certificats (PFX plus password nécessaires)
<b><u>N°222/2019 du 14/05/2019</u></b>	Marché relatif aux prestations de conseil en architecture d'intérieur et décoration en vue de la rénovation d'un espace d'accueil de la Mairie de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°223/2019 du 14/05/2019</u></b>	Marché relatif à la réparation du tuyau de frein et du maître-cylindre de frein du chariot élévateur électrique DOOSAN pour le service Voirie - Réseaux
<b><u>N°224/2019 du 21/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une étude d'impact acoustique sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine pendant une période de cinq jours pour le service Hygiène, Salubrité Publique et Réglementation des commerces
<b><u>N°225/2019 du 21/05/2019</u></b>	Marché relatif à la maintenance d'un duplicopieur Riso EZ 301 pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°226/2019 du 21/05/2019</u></b>	Marché relatif à la mise en œuvre de la ventilation autour des puits de lumière de la verrière du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°227/2019 du 21/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une mission de demande d'examen au cas par cas pour le projet du 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°228/2019 du 21/05/2019</u></b>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un véhicule pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°229/2019 du 21/05/2019</u></b>	Avenant n°4 à la convention de partenariat avec le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France) afin de proposer aux seniors de la Ville de Neuilly-sur-Seine des ateliers de prévention thématiques
<b><u>N°230/2019 du 22/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation du perron arrière de l'Hôtel de Ville de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Mise en conformité PMR de l'embranchement pierre et réfection de l'étanchéité de la terrasse et de son revêtement pierre
<b><u>N°231/2019 du 22/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la création de locaux pour le service de la Propreté Urbaine de la Ville de Neuilly-sur-Seine (Lot n°1 : Curage / Démolition)
<b><u>N°232/2019 du 22/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives pour Neuilly Campus et les médiathèques de Neuilly-sur-Seine



<b><u>N°233/2019 du 22/05/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2014MS136 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation et de la restauration du Pavillon de la Musique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°234/2019 du 23/05/2019</u></b>	Prolongation du marché à procédure adaptée relatif à une prestation de dégraissage sur le domaine public et privé (visible et accessible du domaine public) situés sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°235/2019 du 23/05/2019</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société Comptage immobilier services ISTA en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2007 ayant pour objet les prestations de location, entretien et relevés de compteurs d'eau froide sis 26, rue Pierret à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°236/2019 du 23/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la restauration collective en liaison froide destinée à des structures de la petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°237/2019 du 24/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif au comptage des usagers du Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°238/2019 du 27/05/2019</u></b>	Marché relatif à la fourniture de mobilier dans le cadre de la création d'un pôle associatif et collaboratif sis 5, Villa Emile Bergerat à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°239/2019 du 27/05/2019</u></b>	Marché relatif à l'acquisition de véhicules pour la Direction Logistique de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lot n°4)
<b><u>N°240/2019 du 27/05/2019</u></b>	Marché relatif aux travaux de création de branchements d'eau dans le cadre de la création d'un complexe sportif sis 15-27, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°241/2019 du 27/05/2019</u></b>	Avenant n°3 au bail du 12 avril 2002 d'un appartement à loyer social conventionné sis 62, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur et Madame FASSI
<b><u>N°242/2019 du 29/05/2019</u></b>	Avenant n°7 à la décision n°2029/96 relatif aux modalités de fonctionnement
<b><u>N°243/2019 du 31/05/2019</u></b>	Marché relatif à la location de blocs béton anti intrusion pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°244/2019 du 31/05/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'animations pour le marché de Noël de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Prestations d'animations déambulatoires
<b><u>N°245/2019 du 03/06/2019</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2014MS059 relatif à la location et la maintenance d'un copieur numérique noir haut volume pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°246/2019 du 03/06/2019</u></b>	Marché relatif au développement et à la maintenance d'un site internet autonome "Allées de Neuilly" dans le cadre de l'opération de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°247/2019 du 04/06/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et à la maintenance du rucher municipal de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N°248/2019 du 04/06/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'un taille-haies tracté dit à conducteur marchant pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°249/2019 du 05/06/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2016MS143 relatif à la location et l'entretien de linge pour le personnel du restaurant municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°250/2019 du 05/06/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un spectacle et d'un goûter avec animations pour l'arbre de Noël des enfants du personnel de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Organisation d'un goûter et d'animations
<b><u>N°251/2019 du 05/06/2019</u></b>	Avenant n°11 à la décision n°4451/2004 relatif à l'annulation des articles 3 et 4 de la décision n°213/2019 de la régie de recettes à l'effet d'encaisser les produits provenant du Centre Aquatique situé au 27/31 boulevard Inkermann
<b><u>N°252/2019 du 05/06/2019</u></b>	Avenant n°4 au marché n°2016MF166 relatif à l'acquisition de produits et matériels d'entretien pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Matériels d'entretien
<b><u>N°253/2019 du 05/06/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2018MF179 relatif aux travaux paysagers de réaménagement du square Jean Mermoz à Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Fourniture et livraison de cépées, arbustes et plantes vivaces
<b><u>N°254/2019 du 05/06/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2018MF180 relatif aux travaux paysagers de réaménagement du square Jean Mermoz à Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Réalisation de clôtures sur mesure et de travaux de serrurerie
<b><u>N°255/2019 du 05/06/2019</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société Comptage immobilier services ISTA en date du 1 <sup>er</sup> janvier 1996 ayant pour objet les prestations de location, entretien et relevés de compteurs d'eau froide sis 125, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°256/2019 du 05/06/2019</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société Comptage immobilier services ISTA en date du 1 <sup>er</sup> avril 2001 ayant pour objet les prestations de location, entretien et relevés de compteurs d'eau sis 125/127, rue Perronet à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°257/2019 du 05/06/2019</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société Comptage immobilier services ISTA en date du 1 <sup>er</sup> janvier 1983 ayant pour objet les prestations de location, entretien et relevés d'un compteur d'eau froide sis 7, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°258/2019 du 05/06/2019</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête n°1902717 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<b><u>N°259/2019 du 05/06/2019</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête n°1902725 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<b><u>N°260/2019 du 05/06/2019</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête n°1902723 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

<b><u>N°261/2019 du 05/06/2019</u></b>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec les Editions Francis Lefebvre de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°262/2019 du 05/06/2019</u></b>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société M6 Evènements de la salle de spectacle du Cinéma « Le Village » de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°263/2019 du 06/06/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une étude de faisabilité et de pré-programmation pour la sécurisation et la remise en état des trottoirs et de l'éclairage public du Pont de Neuilly
<b><u>N°264/2019 du 06/06/2019</u></b>	Marché relatif aux études et conseils pour le déplacement du réseau aérien de communication dans le cadre de l'opération de démolition reconstruction d'un ensemble immobilier situé 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°265/2019 du 06/06/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une mission d'accompagnement à la finalisation du relogement préalable à l'opération de démolition / reconstruction de l'îlot situé 167/169 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°266/2019 du 06/06/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation intérieure du 1 <sup>er</sup> étage du bâtiment B de l'école Saussaye A à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°267/2019 du 06/06/2019</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2018MS23 relatif à la maintenance des systèmes d'occultation et de fermeture des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°268/2019 du 06/06/2019</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à des travaux de remplacement des cellules haute tension de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°269/2019 du 06/06/2019</u></b>	Bail professionnel d'un local communal sis 3 ter - 5 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à la SCM ABMS
<b><u>N°270/2019 du 06/06/2019</u></b>	Avenant n°1 au bail commercial conclu entre la SCM GIHR - WAIRY conclu le 13 décembre 2011 portant sur le local communal sis 3 ter - 5 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°271/2019 du 06/06/2019</u></b>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec La Maison de Vente aux Enchères Aguttes de divers espaces de l'Hôtel Arturo Lopez de Neuilly-sur-Seine

## 1<sup>ère</sup> PARTIE

### **N°1-20062019 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL SUSCEPTIBLE D'ÊTRE TIRÉ AU SORT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS D'ILE-DE-FRANCE DES AGENTS CONTRACTUELS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels.

**PROCEDE** à l'appel de candidatures pour la désignation du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels.

**PREND ACTE** de la candidature suivante :

- Madame Virginie KLEIN

**PROCEDE** à la désignation à main levée du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels.

A obtenu :

- Madame Virginie KLEIN : 48 voix pour, 1 abstention

**DIT** qu'en conséquence, est élu(e) en tant que représentant du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels :

- Madame Virginie KLEIN

### **N°2-20062019 BUDGET VILLE - COMPTE DE GESTION 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	<b>Balance d'entrée 2018</b>	<b>Part de 2017 affectée à l'investissement 2018</b>	<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Balance de sortie 2018</b>
Investissement	- 854 963,00 €	0,00 €	- 19 907 492,46 €	- 20 762 455,46 €
Fonctionnement	+ 13 227 513,82 €	+ 854 963,00 €	+ 34 459 165,87 €	+ 46 831 716,69 €
<b>Total</b>	<b>+ 12 372 550,82 €</b>	<b>+ 854 963,00 €</b>	<b>+ 14 551 673,41 €</b>	<b>+ 26 069 261,23 €</b>

**N°3-20062019**

**BUDGET VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2018.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2018, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2018	13 818 691,18 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 33 726 183,64 €
Soit un déficit 2018 de	- 19 907 492,46 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2017	- 854 963 €
Résultat cumulé fin 2018	+ 20 762 455,46 €
Dépenses reportées	- 6 923 779,25 €
Recettes reportées	+ 6 923 779,25 €
Résultat de clôture	- 20 762 455,46 €

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2018	180 375 226,77 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 145 916 060,90 €
Soit un excédent 2018 de	+ 34 459 165,87 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2017	+ 12 372 550,82 €
Résultat cumulé fin 2018	+ 46 831 716,69 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Ville pour l'exercice 2018.

**N°4-20062019**

**BUDGET VILLE - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2018 à la somme de  
- **20 762 455,46 €** dont :  
- **20 762 455,46 €** intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement Budget Ville - Exercice 2019.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2018 de + **46 831 716,69 €** :  
  
- au financement du besoin de financement de la section d'investissement 2018 – Budget Ville - Exercice 2019 pour + **20 762 455,46 €**.  
La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement.  
  
- à la section de fonctionnement – Budget Ville - Exercice 2019 pour + **26 069 261,23 €**.  
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

## **N°5-20062019 BUDGET ANNEXE CLIC - COMPTE DE GESTION 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état B1 du Compte de Gestion :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	0,00 €	322 105,40 €	322 105,40 €
Recettes nettes	0,00 €	305 910,15 €	305 910,15 €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	0,00 €	322 105,40 €	322 105,40 €
Dépenses nettes	0,00 €	305 910,15 €	305 910,15 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## **N°6-20062019 BUDGET ANNEXE CLIC - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2018.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2018, tels que résumés :

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 305 910,15 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 305 910,15 €
Soit un résultat 2018 de	<u>0,00 €</u>

**VOTE** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe CLIC pour l'exercice 2018.

**N°7-20062019 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE DE GESTION 2018**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2017	Part de 2017 affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Balance de sortie 2018
Investissement	+ 24 053,50 €	0,00 €	- 8 177,09 €	+ 15 876,41 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	+ 24 053,50 €	0,00 €	- 8 177,09 €	+ 15 876,41 €

**N°8-20062019 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2018.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2018, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 4 287,13 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 12 464,22 €
Soit un déficit 2018 de	<u>- 8 177,09 €</u>
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2017	+ 24 053,50 €
Résultat cumulé fin 2018	<u>+ 15 876,41 €</u>
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	<u>- 6 350,26 €</u>
Résultat de clôture 2018	+ 9 526,15 €

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 761 640,96 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 761 640,96 €
Soit un résultat 2018 de	<u>0,00 €</u>

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal pour l'exercice 2018.

**N°9-20062019 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*  
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 à la somme de **+ 9 526,15 €** dont :  
**+ 15 876,41 €** intégrés au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget Annexe du Restaurant Municipal – Exercice 2019 ;  
**- 6 350,26 €** correspondant au solde des reports arrêtés.

**N°10-20062019 BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE DE GESTION 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2017	Part de 2017 affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Balance de sortie 2018
Investissement	+ 3 286,58 €	0,00 €	- 81 304,72 €	- 78 018,14 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>+ 3 286,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 81 304,72 €</b>	<b>- 78 018,14 €</b>

**N°11-20062019 BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,



**PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2018.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2018, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 36 237,77 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 117 542,49 €
Soit un déficit 2018 de	<hr/> - 81 304,72 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2017	+ 3 286,58 €
Résultat cumulé fin 2018	<hr/> - 78 018,14 €

Recettes reportées	+ 120 199,45 €
Dépenses reportées	- 42 181,31 €
Résultat de clôture	<hr/> 0,00 €

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 664 437,18 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 664 437,18 €
Soit un résultat 2018 de	<hr/> 0,00 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Cinéma pour l'exercice 2018.

**N°12-20062019 BUDGET ANNEXE CINEMA - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*  
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 comme suit :

- 78 018,14 € intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget annexe Cinéma – Exercice 2019 ;  
+ 78 018,14 € correspondant au solde des restes à réaliser.

**N°13-20062019 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - COMPTE DE GESTION 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,  
A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	<b>Balance d'entrée 2018</b>	<b>Part de 2017 affectée à l'investissement 2018</b>	<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Balance de sortie 2018</b>
Investissement	+ 569 054,51 €	0,00 €	- 257 812,58 €	+ 311 241,93 €
Fonctionnement	+ 4 255 806,33 €	0,00 €	+ 352 766,70 €	+ 4 608 573,03 €
<b>Total</b>	<b>+ 4 824 860,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>+ 94 954,12 €</b>	<b>+ 4 919 814,96 €</b>

## **N°14-20062019 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,  
A la majorité,

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2018.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2018, tels que résumés :

### **Investissement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 200 307,63 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 458 120,21 €
Soit un déficit 2018 de	- 257 812,58 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2017	+ 569 054,51 €
Résultat cumulé fin 2018	+ 311 241,93 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 109 302,74 €
Résultat de clôture	+ 201 939,19 €

### **Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 1 371 111,26 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 1 018 344,56 €
Soit un excédent 2018 de	+ 352 766,70 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2017	+ 4 255 806,33 €
Résultat cumulé fin 2018	+ 4 608 573,03 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Logements Sociaux pour l'exercice 2018.

## **N°15-20062019 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*  
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,  
A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 à la somme de + 201 939,19 € dont :  
+ 311 241,93 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget Annexe des Logements Sociaux - Exercice 2019 ;  
- 109 302,74 € correspondant au solde des reports arrêtés.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2018 de + 4 608 573,03 € :  
- à la section de fonctionnement 2019 – Budget Annexe des Logements Sociaux - Exercice 2019 pour + 4 608 573,03 €.  
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**N°16-20062019 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE DE GESTION 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	<b>Balance d'entrée 2018</b>	<b>Part de 2017 affectée à l'investissement 2018</b>	<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Balance de sortie 2018</b>
Investissement	+ 71 771,24 €	0,00 €	- 86 774,45 €	- 15 003,21 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	+ 108,21 €	+ 108,21 €
<b>Total</b>	<b>+ 71 771,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 86 666,24 €</b>	<b>- 14 895,00 €</b>

**N°17-20062019 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2018.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2018, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 91 942,47 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 178 716,92 €
Soit un déficit 2018 de	- 86 774,45 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2017	+ 71 771,24 €
Résultat cumulé fin 2018	- 15 003,21 €
Recettes reportées	+ 133 061,35 €
Dépenses reportées	- 118 058,14 €
Résultat de clôture 2018	0,00 €

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 2 902 913,96 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 2 902 805,75 €
Soit un excédent 2018 de	+ 108,21 €
Résultat de clôture 2018	+ 108,21 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels pour l'exercice 2018.

**N°18-20062019 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*  
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 comme suit :  
- 15 003,21 € intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels – Exercice 2019 ;  
+ 15 003,21 € correspondant au solde des restes à réaliser.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2018 de **+ 108,21 €** :  
- à la section de fonctionnement 2019 – Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels - Exercice 2019 pour **+ 108,21 €**.  
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**N°19-20062019 BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - COMPTE DE GESTION 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2018	Part de 2017 affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Balance de sortie 2018
Investissement	0,00 €	0,00 €	- 86 374,91 €	- 86 374,91 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	+ 1 391 471,22 €	+ 1 391 471,22 €
<b>Total</b>	0,00 €	0,00 €	- 1 305 096,31 €	- 1 305 096,31 €

**N°20-20062019 BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2018.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2018, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 92 342,81 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 178 717,72 €
Soit un déficit 2018 de	<hr/> - 86 374,91 €
Résultat de clôture 2018	<hr/> - 86 374,91 €

Recettes reportées	+ 0,00 €
Dépenses reportées	- 186 129,92 €
Résultat cumulé 2018	<hr/> - 272 504,83 €

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2018	+ 1 777 424,33 €
Dépenses de l'exercice 2018	- 385 953,11 €
Soit un excédent 2018 de	<hr/> + 1 391 471,22 €
Résultat de clôture 2018	+ 1 391 471,22 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Gestion du Patrimoine Privé pour l'exercice 2018.

**N°21-20062019 BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire rejoint la séance.  
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 à la somme de - **272 504,83 €** dont :

- **86 374,91 €** intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement – Budget Annexe Gestion Patrimoine Privé - Exercice 2019 ;
- **186 129,92 €** correspondant au solde des reports arrêtés.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2018 de + **1 391 471,22 €** :

- au financement du besoin de la section d'investissement 2018 – Budget Annexe Gestion Patrimoine Privé - Exercice 2019 pour + **272 504,83 €**.  
La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.
- à la section de fonctionnement – Budget Annexe Gestion Patrimoine Privé - Exercice 2019 pour + **1 118 966,39 €**.  
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**N°22-20062019 BUDGET VILLE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 arrêté à la somme de - **20 762 455,46 €** intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement – Budget Ville – Exercice 2019.

L'excédent de la section de fonctionnement 2018 de + **46 831 716,69 €** affecté :

- au financement du besoin de financement de la section d'investissement 2018 Budget Ville – Exercice 2019 pour + **20 762 455,46 €**.  
La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.

- à la section de fonctionnement – Budget Ville – Exercice 2019 pour + **26 069 261,23 €**.  
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**ADOpte** le Budget Supplémentaire Ville 2019 selon le document budgétaire détaillé.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	9 937 792,23	1 222 956,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		26 069 261,23
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		9 937 792,23	27 292 217,23

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 640 000,00	27 402 455,46
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	6 923 779,75	6 923 779,75
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	20 762 455,46	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>34 326 235,21</b>	<b>34 326 235,21</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>44 264 027,44</b>	<b>61 618 452,44</b>

**N°23-20062019**

### BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Amaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 à la somme de **+ 9 526,15 €** :

+ **15 876,41 €** intégrés au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Restaurant municipal – Exercice 2019 ;

- **6 350,26 €** correspondant au solde des restes à réaliser.

**ADOpte** le Budget Supplémentaire annexe Restaurant municipal 2019 selon le document budgétaire détaillé.

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	100,00	100,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		100,00	100,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	9 526,15	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	6 350,26	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		15 876,41
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		15 876,41	15 876,41
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		15 976,41	15 976,41

**N°24-20062019**

**BUDGET ANNEXE CINEMA - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,



**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 comme suit :

- 78 018,14 € intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget annexe Cinéma – Exercice 2019 ;
- + 78 018,14 € correspondant au solde des restes à réaliser.

**ADOpte** le Budget Supplémentaire annexe Cinéma 2019 selon le document budgétaire détaillé.

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	100,00	100,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		100,00	100,00

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	00,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	42 181,31	120 199,45
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	78 018,14	0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		120 199,45	120 199,45

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	120 299,45	120 299,45
------------------------	------------	------------

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,  
A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 arrêté à la somme de + 201 939,19 € issue de :

+ 311 241,93 € intégrés au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe des Logements sociaux – Exercice 2019 ;  
- 109 302,74 € correspondant au solde des reports arrêtés.

L'excédent de la section de fonctionnement 2018 de + 4 608 573,03 € affecté à la section de fonctionnement 2019 – Budget annexe des Logements Sociaux – Exercice 2019 pour 4 608 573,03 €. La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**ADOpte** le Budget Supplémentaire annexe des Logements sociaux 2019 selon le document budgétaire détaillé.

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 608 673,03	100,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		4 608 573,03
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 608 673,03	4 608 673,03

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 760 512,22	4 558 573,03
+		+	+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	109 302,74	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		311 241,93

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 864 814,96	4 864 814,96
--------------------------------------	--------------	--------------

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET	9 478 487,99	9 478 487,99
-----------------	--------------	--------------

**N°26-20062019 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 comme suit :

- 15 003,21 € intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Exercice 2019 ;
- + 15 003,21 € correspondant au solde des restes à réaliser.

L'excédent de la section de fonctionnement 2018 de + 108,21 € affecté à la section de fonctionnement 2019 - Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Exercice 2019 pour 108,21 €.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**ADOpte** le Budget Supplémentaire annexe Spectacle vivant et Arts visuels 2019 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	208,21	100,00

+ + +

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		108,21

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	208,21	208,21
---------------------------------------	--------	--------

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		

+ + +

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	118 058,14	133 061,35
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 003,21	

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	133 061,35	133 061,35
--------------------------------------	------------	------------

#### TOTAL

TOTAL DU BUDGET	133 269,56	133 269,56
-----------------	------------	------------

**N°27-20062019**

### BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 à la somme de - **272 504,83 €** dont :

- 86 374,91 € intégrés au compte 001 (dépenses) section d'investissement – Budget annexe Gestion Patrimoine privé - Exercice 2019 ;
- 186 129,92 € correspondant au solde des reports arrêtés.

L'excédent de la section de fonctionnement 2018 de + **1 391 471,22 €** :

- au financement du besoin de la section d'investissement 2018 – Budget annexe Gestion Patrimoine privé - Exercice 2019 pour + **272 504,83 €**.

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.

- à la section de fonctionnement – Budget annexe Gestion Patrimoine privé - Exercice 2019 pour + **1 118 966,39 €**.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**ADOPTE**

le Budget Supplémentaire annexe Gestion Patrimoine privé 2019 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	1 119 066,39	100,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		1 118 966,39
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		1 119 066,39	1 119 066,39

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	1 118 966,39	1 391 471,22
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	186 129,92	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	86 374,91	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		1 391 471,22	1 391 471,22

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 510 537,61	2 510 537,61
------------------------	--------------	--------------

**N°28-20062019**

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SEMINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,  
A la majorité,

- APPROUVE** les termes du protocole transactionnel joint en annexe de la présente délibération.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel à conclure avec la SEMINE.
- DIT** que la SEMINE versera à la commune la somme de 194 013,97 euros au titre de la redevance 2018 dans les trois semaines suivant la régularisation du présent protocole.
- DIT** que cette recette a été constatée dans les comptes 2018 du budget de la Ville.
- DIT** que la SEMINE versera à titre de solde définitif la somme de 5 287 040,75 euros au plus tard le 30 juin 2020.
- DIT** que cette recette sera constatée au compte nature 7788 du budget annexe « Gestion du patrimoine privé ».

## **2<sup>ème</sup> PARTIE**

### **N°29-20062019 VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE MATERIELS ROULANTS REFORMES**

A l'unanimité,

**AUTORISE** la vente aux enchères publiques du véhicule CITROEN JUMPER (733 DBQ 92) dont la valeur finale d'enchères est susceptible de dépasser le seuil des 4 600 euros.

**DIT** que la recette correspondante sera imputée au compte nature 775 du budget de la Ville.

### **N°30-20062019 ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION EMAD - BUDGET VILLE - EXERCICE 2019**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer à l'association EMAD une subvention de fonctionnement de 43 300 €.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574 du budget de la Ville – Exercice 2019.

### **N°31-20062019 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE H. CHEVALIER**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes du protocole transactionnel joint en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel à conclure avec l'entreprise H. Chevalier.

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée au compte nature 678 du budget de la Ville.

### **N°32-20062019 CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'EMAD - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1**

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,  
A la majorité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de subventionnement conclue entre la commune de Neuilly-sur-Seine et l'EMAD le 24 décembre 2015.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 annexé à la présente délibération.

**N°33-20062019 ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE C 17 SISE 33, BOULEVARD PAUL-EMILE VICTOR - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée C 17 d'une superficie de 7a72ca sise 33, boulevard Paul-Emile Victor à Neuilly-sur-Seine appartenant à la SEMINE au prix de 7 145 000 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget communal 2019 au code nature 2132 code fonction 020.

**N°34-20062019 CESSION DU LOT DE COPROPRIETE 252 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 57, BOULEVARD DU COMMANDANT CHARCOT - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

**DECIDE** de céder à Monsieur Laurent NACCACHE le lot de copropriété 252 dans l'ensemble immobilier sis 57, boulevard du Commandant Charcot à Neuilly-sur-Seine cadastré AP n°48 au prix de 257 750 euros net vendeur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente.

**DIT** que le prix de vente sera partagé en deux parts égales entre la commune de Neuilly-sur-Seine et la Fondation de France.

**DIT** que la recette de cession sera constatée au chapitre 024 du budget communal.

**N°35-20062019 INDEMNISATION DE MONSIEUR DESFOREST SUITE A UN DEGAT DES EAUX SURVENU DANS SON APPARTEMENT SIS 7, RUE SOYER A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**DECIDE** de verser à Monsieur DESFOREST la somme de 2 957,90 euros correspondant aux dommages évalués à dire d'expert consécutivement au dégât des eaux du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**DIT** que les travaux de remise en état seront à la charge de Monsieur DESFOREST.

**DIT** que la dépense sera imputée au code nature 678 du budget annexe « Gestion du patrimoine privé ».

**N°36-20062019 CONCOURS FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS PAR LE FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) POUR L'ACQUISITION D'UN AUTOCAR ELECTRIQUE**

A l'unanimité,

**SOLLICITE** de la Métropole du Grand Paris par le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) sise 15/19 avenue Pierre Mendès – 75646 PARIS CEDEX 13 – l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement l'acquisition d'un autocar électrique dont le coût total s'élève à 391 500 € H.T., soit 469 800 € T.T.C.

**APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine Bâti.

**DEMANDE** une dérogation anticipée, si besoin est, pour l'achat de cet autocar électrique avant la fin de l'instruction du dossier et notamment avant la réception de la notification de l'aide escomptée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Métropole du Grand Paris par le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour gager partiellement l'achat d'un autocar électrique.

**DIT** que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code Nature 13151.

**N°37-20062019** **CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

A l'unanimité,

**SOLLICITE** du Conseil Régional d'Ile-de-France sis 2, rue Simone Veil 93400 SAINT-OUEN – l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement les travaux de restauration de l'Orgue de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste dont le coût total s'élève à 512 487 € H.T., soit 614 984 € T.T.C.

**APPROUVE** ce programme de restauration et les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine Bâti.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Conseil Régional d'Ile-de-France définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour gager partiellement les travaux projetés de restauration de l'Orgue de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste ainsi qu'une dérogation anticipée dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettrait pas le respect de l'échéancier de réalisation de ceux-ci.

**DIT** que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code Nature 1322.

**N°38-20062019** **CONCOURS FINANCIER DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE (DRAC) POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

A l'unanimité,

**SOLLICITE** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France sise 47, rue Le Peletier – 75009 PARIS l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement les travaux de restauration de l'Orgue de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste dont le coût total s'élève à 512 487 € H.T., soit 614 984 € T.T.C.

**APPROUVE** ce programme de restauration et les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine Bâti.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour gager partiellement les travaux projetés de restauration de l'Orgue de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste ainsi qu'une dérogation anticipée dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettrait pas le respect de l'échéancier de réalisation de ceux-ci.

**DIT** que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code Nature 1321.



**N°39-20062019**                      **CESSION DE VOLUMES A CONSTRUIRE SIS 167/169 AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER LE PERMIS DE CONTRUIRE**

A l'unanimité,

**APPROUVE**    le projet de construction du bâtiment situé sur la parcelle 167/169 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

**AUTORISE**    Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire relatif à ce bâtiment.

**N°40-20062019**                      **PROCHAINES VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE MATERIELS ROULANTS REFORMES**

A l'unanimité,

**AUTORISE**    la vente aux enchères publiques des véhicules figurant sur la liste jointe en annexe, dont la valeur finale d'enchères est susceptible de dépasser le seuil des 4 600 euros.

**DIT**                que la recette correspondante sera imputée au compte nature 775 du budget de la Ville.

**N°41-20062019**                      **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'HABILITATION TRIPARTITE ENTRE LE SIGEIF, LE SIPPAREC ET LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE PORTANT SUR LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

A l'unanimité,

**APPROUVE**    les termes de la convention d'habilitation dans le cadre du partenariat Certificats d'économies d'énergie SIGEIF - SIPPAREC.

**AUTORISE**    Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DIT**                que les recettes en résultant seront imputées au code Nature 751 - Fonction 93 du budget communal.

**N°42-20062019**                      **CONCOURS FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET DE CDC BIODIVERSITE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS "NATURE 2050 - METROPOLE DU GRAND PARIS" POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE "LES ALLEES DE NEUILLY"**

A l'unanimité,

**APPROUVE**    le principe de réalisation d'aménagements de végétalisation, désimperméabilisation et reconstitution des trames vertes et bleues urbaines dans le cadre des travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle.

**SOLLICITE**    de la Métropole du Grand Paris et de CDC Biodiversité l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour gager partiellement les dépenses résultant de la réalisation desdits travaux, ainsi que la dérogation au démarrage anticipé des travaux, dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de celui-ci.

**AUTORISE**    Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

**DIT**                que les recettes en résultant seront imputées au code nature 13258 du budget communal.

**N°43-20062019**                      **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)**

**PREND ACTE** de la tenue du débat, au sein du Conseil Municipal, sur les orientations et objectifs du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), étant précisé que la présente délibération n'est pas soumise au vote.

**N°44-20062019**                      **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX EXECUTES PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE SUR UN TERRAIN APPARTENANT A LA SOCIETE SGI KOSMO**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux exécutés par la Ville de Neuilly-sur-Seine sur le domaine privé de la société SGI KOSMO.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°45-20062019**                      **PRECISION DES CONDITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT RESIDENT - APPROBATION DU REGLEMENT DES DROITS DE STATIONNEMENT**

A l'unanimité,

**DIT** que le règlement des droits de stationnement n°2018/1 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 est abrogé.

**APPROUVE** le règlement des droits de stationnement résident n°2019/1 ci-annexé qui fixe l'ensemble des conditions d'attribution des macarons résidents et pièces justificatives à transmettre.

**N°46-20062019**                      **OPÉRATION DÉPARTEMENTALE "LA SCIENCE SE LIVRE 2020" - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

**DECIDE** la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine à la manifestation « La Science se Livre 2020 ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de ce projet.

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget communal 2020 sous l'imputation 7473 fonction 321.

**N°47-20062019**                      **ORGANISATION DU PRIX LIVRES-SUR-SEINE 2019-2020**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le règlement du concours « Prix Livres-sur-Seine » annexé à la présente délibération (ce règlement comporte 9 articles).

**DECIDE** d'organiser l'animation « Prix Livres-sur-Seine » 2019-2020 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :

- d'attribuer aux lauréats des deux catégories la somme de 350 € au titre du prix et de 300 € au titre de la rencontre avec les jurés (soit un prix maximal par titre lauréat de 650 € et un prix total de 1 300 €) ;
- de mettre à disposition des établissements scolaires participant des lots de livres de la sélection élaborée par les bibliothécaires.

**DIT** que le prix sera remis dans les locaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine ou dans un établissement scolaire participant.

**DIT** que la Ville pourra prendre en charge, sur présentation de justificatifs et dans la limite de 250 €, les frais de transport et/ou une nuit d'hébergement de chaque lauréat pour se rendre à la cérémonie, dans la limite maximale de 500 €.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2019 et au budget communal 2020 aux codes nature 6065, 6714 et 678 – fonction 321 - Service gestionnaire : MEDIAT.

**N°48-20062019 TARIFS DE LOCATION 2019-2020 DES EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX - THEATRE DES SABLONS, CINEMA LE VILLAGE, HOTEL ARTURO LOPEZ**

A l'unanimité,

**FIXE** les tarifs applicables pour la location d'espaces au Théâtre des Sablons du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 comme suit :

<b>Salle de spectacle</b> (quelle que soit la configuration demandée)	Tarif H.T. journalier (8h30/18h)	Tarif H.T. journalier (8h30/23h)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"><li>- Utilisation partagée du hall verrier</li><li>- Mise à disposition du vestiaire de 45 m<sup>2</sup></li><li>- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m<sup>2</sup></li><li>- Mise à disposition des loges</li><li>- Eclairage général du lieu</li><li>- Eclairage de service de la scène</li><li>- Climatisation/chauffage</li><li>- Nettoyage de base</li><li>- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de présence des publics</li><li>- Sécurité incendie (matériel et personnel)</li><li>- Un agent technique chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo)</li></ul>	7 883 €	10 699 €

<b>Salle d'exposition</b> (quelle que soit la configuration demandée)	Tarif H.T. journalier (8h30/18h)	Tarif H.T. journalier (8h30/23h)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"><li>- Utilisation partagée du hall verrier</li><li>- Mise à disposition du vestiaire de 45 m<sup>2</sup></li><li>- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m<sup>2</sup></li><li>- Eclairage général du lieu</li><li>- Climatisation/chauffage</li><li>- Nettoyage de base</li><li>- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de présence des publics</li><li>- Sécurité incendie (matériel et personnel)</li><li>- Un agent technique polyvalent</li></ul>	4 505 €	6 757 €

<b>Auditorium Sainte-Anne</b>	Tarif H.T. horaire (8h30/18h)	Tarif H.T. horaire (18h/23h)
Prestations incluses : - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 20 m <sup>2</sup> - Mise à disposition des loges afférentes - Mise à disposition d'un piano - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent	169 €	225 €

<b>Bar-restaurant</b>	Tarif H.T. forfaitaire (par tranche de trois heures insécables)	Tarif H.T. Heure supplémentaire en continuité
Prestations incluses : - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du mobilier de 80 places assises (manutention du mobilier à charge de l'occupant) - Mise à disposition du comptoir hors réfrigérateur et réserves - Mise à disposition du vestiaire de 45 m <sup>2</sup> - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel)	676 €	169 €

<b>Salles d'activité 3<sup>ème</sup> étage</b>	Tarif H.T. forfait de trois heures de 8h30 à 21h
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, sécurité/incendie (matériel et personnel)	
Salle de répétition de 57 m <sup>2</sup>	259 €
Salle d'activité de 170 m <sup>2</sup>	788 €
Salle d'activité de 85 m <sup>2</sup>	394 €

<b>Montage/démontage</b>	Tarif H.T. pour quatre heures insécables
Salle de spectacle	3 942 €
Salle d'exposition	2 252 €

<b>Heure supplémentaire</b>	Tarif H.T. sur la journée de 8h30/18h	Tarif H.T. sur la journée de 8h30/23h
Salle de spectacle	788 €	1 070 €
Salle d'exposition	450 €	676 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

Il vous est proposé que ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, en weekend ou les jours fériés).

**FIXE** les tarifs applicables pour la location d'espaces au Cinéma le Village du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 comme suit :

Tarification Entreprises		
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, utilisation partagée du hall, un agent technique polyvalent	Tarif H.T. forfait matinée de 8h à 13h	Tarif H.T. Heure supplémentaire
Salle de spectacle Darry Cowl	3 310 €	331 €
Salle de cinéma Michèle Morgan	2 630 €	263 €
Espaces cocktail	400 €	100 €

Tarification Associations Loi de 1901		
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, utilisation partagée du hall, un agent technique polyvalent	Tarif H.T. forfait journée 9h/17h30	Tarif H.T. forfait 9h/23h
Salle de spectacle Darry Cowl	1 109 €	1 664 €
Salle de cinéma Michèle Morgan	1 109 €	1 664 €

Ces tarifs sont majorés de 25 % le samedi et de 50 % le dimanche.

**FIXE** les tarifs applicables pour la location d'espaces à l'Hôtel Arturo Lopez du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 comme suit :

	Forfait H.T. 3 heures	Forfait H.T. journée 9h/18h	Heure H.T. supplémentaire
Salle des Coquillages	312 €	937 €	83 €
Salles de réception	312 €	937 €	83 €
Tisanière	57 €	169 €	11 €
Petit salon de piano	57 €	169 €	11 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

**DIT** que les tarifs du Théâtre des Sablons et de l'Hôtel Arturo Lopez restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le weekend ou les jours fériés).

**DIT** que les prestations complémentaires en matériels, son, lumière, vidéo, tables, ainsi que la mise à disposition d'agents techniques afférents à l'événement seront à la charge exclusive du tiers demandeur.

**DIT** que la mise à disposition des équipements du Théâtre des Sablons, du Cinéma le Village et de l'Hôtel Arturo Lopez est exclusivement réservée aux tiers dotés de la personnalité juridique morale.

**DIT** que sont appliqués à l'ensemble des bâtiments du Théâtre des Sablons les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur du Théâtre des Sablons validé par le Conseil Municipal du 25 juin 2015.

**DECIDE** que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels » et du budget annexe Cinéma.

**N°49-20062019** **THEATRE DES SABLONS 70, AVENUE DU ROULE - CINEMA LE VILLAGE 4, RUE DE CHEZY - HOTEL ARTURO LOPEZ 12, RUE DU CENTRE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION DOMANIALE CORRESPONDANTES**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes des conventions type portant sur la mise à disposition à titre gracieux des locaux du Théâtre des Sablons, du Cinéma le Village et de l'Hôtel Arturo Lopez.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation correspondantes avec chacune des associations neuilléennes à qui ces salles pourront être mises à disposition.

**N°50-20062019** **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET PARIS MATCH**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et Paris Match.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**N°51-20062019** **SALLES MUNICIPALES - ESPACE MARGUERITE DUPONT-FAUVILLE SIS 3, RUE BEFFROY - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

**ADOpte** le règlement intérieur de l'Espace Marguerite DUPONT-FAUVILLE sis, 3 rue Beffroy à Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la date à laquelle la délibération sera exécutoire.

**DIT** que le règlement intérieur fera l'objet d'un affichage dans l'ensemble des salles de l'Espace Marguerite DUPONT-FAUVILLE sis 3, rue Beffroy à Neuilly-sur-Seine.

**N°52-20062019** **SALLES MUNICIPALES - MISE A JOUR DES REGLEMENTS INTERIEURS DES SALLES D'ENSEIGNEMENT DES GRAVIERS ET DE LA SALLE BAGATELLE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes des règlements intérieurs mis à jour concernant les salles d'enseignement & d'ateliers d'arts plastique et la salle Bagatelle.

**N°53-20062019** **MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES - REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les nouveaux tarifs de mise à disposition de chaque salle, à savoir :

Salle BAGATELLE *				
salle	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 22h	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
salle polyvalente	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €

\* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 22h, et le samedi de 9h à 13h. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le samedi après-midi ainsi que le dimanche. Salle fermée les jours fériés et les mois de juillet et août.

<b>Salles d'enseignement des Graviers *</b>				
<b>salles</b>	<b>Tarifs du lundi au vendredi</b>			
	<b>Tarif horaire de 9h à 18h</b>		<b>Tarif horaire de 18h à 21h45</b>	
	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
<b>3</b>	<b>20,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>25,00 €</b>	<b>30,00 €</b>
<b>4</b>	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>	<b>62,50 €</b>	<b>75,00 €</b>
<b>5</b>	<b>30,00 €</b>	<b>36,00 €</b>	<b>37,50 €</b>	<b>45,00 €</b>
<b>6/7</b>	<b>30,00 €</b>	<b>36,00 €</b>	<b>37,50 €</b>	<b>45,00 €</b>
<b>8/9</b>	<b>30,00 €</b>	<b>36,00 €</b>	<b>37,50 €</b>	<b>45,00 €</b>
<b>10</b>	<b>30,00 €</b>	<b>36,00 €</b>	<b>37,50 €</b>	<b>45,00 €</b>
<b>11</b>	<b>30,00 €</b>	<b>36,00 €</b>	<b>37,50 €</b>	<b>45,00 €</b>
<b>12</b>	<b>20,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>25,00 €</b>	<b>30,00 €</b>

\* salles ouvertes du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 21h45, le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 20h et le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le dimanche. En juillet les salles sont fermées à partir de 17h, et fermées le samedi. Bâtiment fermé les jours fériés et au mois d'août.

<b>Salle des Impressionnistes *</b>				
<b>salle</b>	<b>Tarifs du lundi au vendredi</b>			
	<b>Tarif horaire de 9h à 18h</b>		<b>Tarif horaire de 18h à 22h</b>	
	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
<b>salle</b>	<b>100,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>125,00 €</b>	<b>150,00 €</b>

\* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que le samedi de 9h à 17h30. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le dimanche. Salle fermée les jours fériés.

<b>Espace Marguerite DUPONT-FAUVILLE *</b>				
<b>salle</b>	<b>Tarifs du lundi au vendredi</b>			
	<b>Tarif horaire de 9h à 18h</b>		<b>Tarif horaire de 18h à 21h30</b>	
	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
<b>Salle Garance</b>	<b>40,00 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Salle Pâquerette</b>	<b>40,00 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Salle Marguerite</b>	<b>166,67 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>208,34 €</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Salle Iris 1</b>	<b>100,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>125,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Salle Iris 2</b>	<b>40,00 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Salle Violette</b>	<b>40,00 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Salle Camélia</b>	<b>40,00 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Salle Anémone</b>	<b>100,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>125,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Salle Jasmin</b>	<b>40,00 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Salle Eglantine</b>	<b>40,00 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>

\* salles ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 21h30. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le samedi et le dimanche. Pendant les vacances scolaires et au mois de juillet les salles ferment à 17h. Salles fermées les jours fériés et au mois d'août.

- DECIDE** que les tarifs horaires des salles municipales seront majorés de 25 % pour toute occupation le samedi et de 50 % le dimanche (sous réserve des jours d'ouverture des salles).
- AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles municipales, dans les conditions tarifaires suivantes :
- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens et justifiant d'un intérêt public local.
  - Gratuité : pour les entreprises relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, ayant son siège déclaré à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année et justifiant d'un intérêt public local.
  - Payant : pour toutes les autres demandes.
- DECIDE** qu'une association pourra bénéficier d'une salle communale à titre gratuit, à condition toutefois d'avoir son siège à Neuilly-sur-Seine depuis au moins une année, d'avoir fourni leurs statuts mis à jour, un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier, le procès-verbal de leur dernière assemblée générale, la liste des membres de leur bureau, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les locaux occupés.
- DECIDE** que la redevance est payable d'avance.
- DECIDE** que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement et que toute heure commencée est due en totalité.
- DIT** que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.
- DIT** que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 du budget communal.

**N°54-20062019**                      **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA PAROISSE BIENHEUREUSE ISABELLE - REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les nouveaux tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle, à savoir :

Les mardis, jeudis et vendredis, de 10h à 20h et les samedis de 10h à 13h :

- 260,00 € T.T.C. (216,67 € H.T.) pour 2 heures ;
- 156,00 € T.T.C. (130,00 € H.T.) l'heure supplémentaire ;
- 832,00 € T.T.C. (693,33 € H.T.) pour la journée de 10h à 20h (en semaine uniquement).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens et justifiant d'un intérêt public local ;
- Gratuité : pour les entreprises relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, ayant leur siège déclaré à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année et justifiant d'un intérêt public local ;
- Payant : pour toutes les autres demandes.



**DECIDE** qu'une association pourra bénéficier de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle à titre gratuit à condition toutefois d'avoir son siège à Neuilly-sur-Seine depuis au moins une année, d'avoir fourni ses statuts mis à jour, un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier, le procès-verbal de sa dernière assemblée générale, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les locaux occupés.

**DECIDE** que la redevance est payable d'avance.

**DECIDE** que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement et que toute plage horaire commencée est due en totalité.

**DIT** que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.

**DIT** que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 du budget communal.

**N°55-20062019**                    **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LIGNES D'EAU DU CENTRE AQUATIQUE AU PROFIT DU PERSONNEL DU GROUPEMENT de SOUTIEN ET DE SECOURS (GSS) DE LA BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS (BSPP)**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de quatre lignes d'eau du Centre aquatique de la Ville au profit du personnel du Groupement de Soutien et de Secours de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**N°56-20062019**                    **CENTRE AQUATIQUE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du Centre aquatique, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur ainsi modifié.

**N°57-20062019**                    **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE POUR LA PERIODE 2017-2022 - APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public de la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2017-2022 à conclure avec la société SOGERES.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

**N°58-20062019**                    **DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE D'HABITATIONS A CARACTERE MIXTE ET D'EQUIPEMENTS PUBLICS SIS 167/169, AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CONCLUE AVEC LA SOCIETE EFIDIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE**

A l'unanimité,

**APPROUVE**    les termes de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec EFIDIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE.

**AUTORISE**    Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

**N°59-20062019**                    **PARRAINAGE PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE LA FLOTTILLE 33F D'HELICOPTERES NH90 ET ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES VILLES MARRAINES**

A l'unanimité,

**DECIDE**        d'approuver l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Villes Marraines des Forces Armées.

**AUTORISE**    Monsieur le Maire à demander l'agrément du parrainage de la flottille 33F d'hélicoptères NH90 auprès du Chef d'Etat-Major de la Marine, sous couvert de l'Association des Villes marraines des Forces Armées.

**AUTORISE**    Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

**DIT**             que la cotisation annuelle ainsi que les frais afférents seront imputés sur le compte nature 6281 fonction 020 du budget principal de la Ville.

**N°60-20062019**                    **DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

A l'unanimité,

**APPROUVE**    les ratios d'avancement de grade retenus pour l'année 2019 comme suit :

**1) FILIERE ADMINISTRATIVE :**

- Attaché Hors Classe : 60 %
- Attaché Principal : 0 %
- Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe : 30 %
- Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe : 30 %

**2) FILIERE MEDICO-SOCIALE :**

- Sage-Femme de Classe Exceptionnelle : 0 %
- Puéricultrice Hors Classe : 0 %
- Cadre de Santé 1<sup>ère</sup> classe : 50 %
- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1<sup>ère</sup> classe : 0 %
- Agent Social Principal 2<sup>ème</sup> classe : 43 %
- Auxiliaire de Puériculture Principal 1<sup>ère</sup> classe : 50 %

**3) FILIERE CULTURELLE :**

- Conservateur de Bibliothèques en Chef : 0 %
- Bibliothécaire Principal : 100 %
- Assistant de Conservation Principal 1<sup>ère</sup> classe : 100 %
- Adjoint du Patrimoine Principal 2<sup>ème</sup> classe : 0 %

**4) FILIERE ANIMATION :**

- Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> classe : 50 %
- Adjoint d'Animation Principal 2<sup>ème</sup> classe : 50 %

**5) FILIERE POLICE MUNICIPALE :**

- Chef de Service de Police Municipale Principal 1<sup>ère</sup> classe : 0 %

**N°61-20062019                      FIXATION DU TAUX DE PROMOTION A L'EHELON SPECIAL DES GRADES D'ATTACHE HORS CLASSE, D'INGENIEUR HORS CLASSE ET DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE**

A l'unanimité,

**DECIDE** de fixer, s'agissant d'un avancement d'échelon, le taux de promotion à l'échelon spécial des grades d'Attaché hors classe, d'Ingénieur hors classe et de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale à 100 %.

**N°62-20062019                      LISTE ANNUELLE DES BENEFICIAIRES D'UN VEHICULE DE FONCTION OU D'UN VEHICULE DE SERVICE**

A l'unanimité,

**DECIDE** qu'un véhicule de service est attribué à Monsieur le Maire et qu'il pourra l'utiliser pour ses trajets domicile/lieu de représentation/mairie.

**DECIDE** qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition, en tant que de besoin, de manière permanente et exclusive pour nécessité absolue de service aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur Général des Services,
- Directeur Général Délégué.

**DECIDE** qu'un véhicule de service est attribué, en tant que de besoin, aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur de Cabinet,
- Directeur des Bâtiments,
- Directeur des Sports,
- Directeur de la Culture et du Patrimoine,
- Directeur de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat,
- Directeur des Systèmes d'Information, ainsi que tout agent de la Direction des Systèmes d'Information, le même véhicule servant aux agents de la Direction des Systèmes d'Information le week-end,

et que l'usage exclusivement professionnel des véhicules est étendu pour tous ces agents, au trajet aller-retour « domicile – travail ».

**N°63-20062019                      PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUE**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 une modification à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour un :

- emploi de directeur de l'aménagement urbain et de l'habitat nécessitant une convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement situé 20 rue des Graviers - 92200 Neuilly-sur-Seine - composé de quatre pièces, consenti moyennant le paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés (article R. 2124-68 du Code Général de la Propreté des Personnes Publiques). Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

**DECIDE** d'adopter avec effet au 12 juin 2019, une modification à la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction en raison d'un nouvel aménagement du logement de fonction du gardien de l'école maternelle Dulud, ce dernier devant être relogé dans un appartement inoccupé :

- emploi de gardien de bâtiment nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé 7 rue Victor Noir - 92200 Neuilly-sur-Seine - composé de trois pièces, consenti gratuitement quant à la prestation du logement occupé ; l'occupant devant cependant supporter l'ensemble des réparations locatives et des charges afférentes à ce logement (consommations individuelles d'eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage).

**N°64-20062019 PERSONNEL COMMUNAL - PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord sur le fonctionnement des organisations syndicales avec les syndicats « Agir Ensemble SNT CFE – CGC », « CFDT Interco Hauts-de-Seine » et « FO Territoriaux ».

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en application de ces protocoles, dans la limite des crédits votés, au versement des subventions correspondantes.

**N°65-20062019 REGIME INDEMNITAIRE**

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,  
A la majorité,

**I – Bénéficiaires :**

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour les corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire des cadres d'emplois suivants : Administrateur, Attaché, Rédacteur, Adjoint Administratif, Ingénieur en Chef, Agent de Maîtrise, Adjoint Technique, Médecin, Conseiller Socio-Educatif, Assistant Socio-Educatif, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, Agent Social, Educateur des Activités Physiques et Sportives, animateur, Adjoint d'Animation, Conservateur du Patrimoine, Conservateur de Bibliothèques, Attaché de Conservation du Patrimoine, Bibliothécaire, Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, Adjoint du Patrimoine.

L'ISS et la PSR ont été instaurées pour les corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire des cadres d'emplois suivants : Ingénieurs et Techniciens.

L'IS a été instaurée pour le corps ou service de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire du cadre d'emplois des Conseillers des Activités Physiques et Sportives.

La PSpé, la PSer, la PS, l'ISS et l'IFRS ont été instaurées pour les corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire des cadres d'emplois suivants : Sages-Femmes, Cadres de Santé Paramédicaux, Puéricultrices, Infirmiers en Soins Généraux, Educateurs de Jeunes Enfants, Techniciens Paramédicaux et Auxiliaires de Puériculture.

L'IRSS a été instaurée pour le corps ou service de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire du cadre d'emplois des Psychologues.

L'ISF, l'IAT et l'IS ont été instaurées pour le régime indemnitaire des Directeurs de Police Municipale, des Chefs de Service de Police Municipale et des Agents de Police Municipale.

Le régime indemnitaire pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels (à l'exception des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 « absence de cadre d'emploi », leur cadre d'emploi n'étant pas référencé à un grade de la fonction publique territoriale).

## **II – Montants de référence :**

S'agissant du RIFSEEP, le Maire propose de retenir les montants mensuels maximums en pourcentage du plafond de chaque grade par groupe de fonctions figurant en annexe 1 de la présente délibération.

S'agissant des autres primes et indemnités, le Maire propose de retenir les montants mensuels maximums en pourcentage du plafond de chaque grade par groupe de fonctions figurant en annexe 2 de la présente délibération.

Le classement des emplois de la Ville par chaque groupe de fonctions figure en annexe 4 de la présente délibération.

Les montants plafonds spécifiques inférieurs indiqués en annexe 3 de la présente délibération sont applicables à certains agents dotés d'un logement de fonction par nécessité absolue de service dans la mesure où lesdits logements de fonction sont des avantages en nature liés aux sujétions qui pèsent déjà sur les agents concernés au titre de leurs fonctions.

Le montant du régime indemnitaire est proratisé en fonction du temps de travail.

Le régime indemnitaire est versé mensuellement.

## **III – Modulations d'attribution et de calcul :**

### **A - Part fonctionnelle :**

La part fonctionnelle varie selon les critères professionnels suivants sur la base desquels sont définis des groupes fonctions :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience, qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessous :

- **Groupe 1** = Fonctions d'exécution soumises à des attentes et obligations générales.
- **Groupe 2** = Sujétions : amplitude horaire de certains postes (exemple : secrétariat de direction générale), cycle de travail comprenant les week-ends, samedi et dimanche (exemple : Centre Aquatique), pénibilité (exemple : élagueur), métiers en tension de catégorie A et C (exemple : éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture).
- **Groupe 3** = Expertise et technicité : rôle de conseil et d'aide à la décision, étude et conduite d'études ou de projets impactant la collectivité, métiers en tension de catégorie A.
- **Groupe 4** = Encadrement de proximité (EP) : les missions d'encadrement de proximité consistent à conduire et à contrôler conformément à une commande, à des prescriptions techniques, aux règles de santé et de sécurité au travail, un processus technique de réalisation d'une opération ou d'une procédure. Elles visent à planifier les tâches des équipes et des agents et à s'assurer de la qualité des services faits.
- **Groupe 5** = Encadrement intermédiaire (EI) : l'encadrement intermédiaire comprend les niveaux de responsabilité des services fonctionnels et opérationnels.
- **Groupe 6** = Encadrement supérieur (ES) : l'encadrement supérieur comprend les niveaux de direction en relation directe avec les élus et/ou les instances de décision, participant à l'évaluation des politiques publiques.
- **Groupe 7** = Encadrement stratégique (ES+).
- **Groupe 8** = Emplois fonctionnels.

Le montant de cette part fonctionnelle fait l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions.

#### B - Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir :

La part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir est déterminée à partir des résultats du compte rendu de l'entretien professionnel selon les modalités suivantes.

Le compte rendu de l'entretien professionnel fait ressortir sur différents critères d'évaluation, les niveaux d'appréciation suivants :

- **Excellent** = domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer.
- **Très bon** = connaissances approfondies, capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles.
- **Bon** = connaissances générales, capacité à traiter de façon autonome les situations courantes.
- **Moyen** = connaissances élémentaires, notions, capacité à faire mais en étant encadré.
- **Insuffisant** = connaissances et/ou pratiques insuffisantes.

Le niveau global d'appréciation sera le résultat de la moyenne des appréciations de chaque critère, pondéré de 0 à 2.

La part du régime indemnitaire liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir fait l'objet d'un réexamen au regard du compte rendu de l'entretien professionnel de l'année « N », avec effet du 1<sup>er</sup> juillet de l'année « N + 1 » jusqu'au 30 juin de l'année « N + 2 ».

#### IV – Modalités de retenue pour absence :

Le versement du régime indemnitaire sera suspendu :

- par jour d'absence pour maladie ordinaire (hors hospitalisation et arrêt post-opératoire, grossesse pathologique dans la limite de 2 semaines et couches pathologiques dans la limite de 4 semaines) ;
- par jour d'absence pour accident de trajet ;
- par jour d'absence pour accident de service ou maladie professionnelle sauf en cas :
  - de menaces, violences, voies de fait, perpétrées par un usager du service ou un tiers à l'occasion des fonctions de l'agent ou en raison de ses fonctions ;
  - de toute autre situation traumatisante à laquelle serait confronté l'agent à l'occasion de ses fonctions du moment qu'elle n'est pas provoquée par faute, négligence ou imprudence de ce dernier.

Après application d'une franchise de 5 jours d'absence par année civile, pour maladie ordinaire, accident de trajet, accident de service ou maladie professionnelle, dans les conditions suivantes :

- retenue de 1/60<sup>ème</sup> du régime indemnitaire par jour d'absence du 6<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> jour inclus par année civile hors jour de carence ;
- puis retenue de 1/30<sup>ème</sup> du régime indemnitaire par jour d'absence à partir du 9<sup>ème</sup> jour inclus par année civile hors jour de carence ou pour les arrêts justifiés après contrôle médical, retenue de 1/60<sup>ème</sup> du régime indemnitaire par jour d'absence à partir du jour du contrôle médical.

Le régime indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

L'attribution individuelle du régime indemnitaire sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

**DECIDE** d'instaurer le régime indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**DECIDE** de procéder aux retenues pour absences impactant le régime indemnitaire pour les arrêts de travail débutant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

- DECIDE** pour la seule année 2019 de limiter le nombre de jours de franchise à 3, pour les avis d'arrêt de travail initiaux débutant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, et d'appliquer les retenues subséquentes de 1/60<sup>ème</sup> du régime indemnitaire pour le 4<sup>ème</sup> jour hors jour de carence puis, de 1/30<sup>ème</sup> du régime indemnitaire par jour d'absence à partir du 5<sup>ème</sup> jour hors jour de carence.
- DECIDE** d'attribuer aux fonctionnaires stagiaires et agents contractuels nouvellement recrutés sur emploi permanent (à l'exclusion des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 de la loi du 26 janvier 1984 « absence de cadre d'emplois », leur emploi n'étant pas référencé à un grade de la fonction publique territoriale) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le régime indemnitaire sur la base d'un niveau d'appréciation moyen, dès lors qu'ils ne disposent pas d'un compte rendu de l'entretien professionnel.
- DECIDE** de maintenir aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et agents contractuels, le régime indemnitaire sur la base du dernier compte rendu de l'entretien professionnel obtenu par les intéressés, dès lors que la durée de leur absence liée à un congé pour indisponibilité physique n'a pas permis d'apprécier leur valeur professionnelle pour l'année considérée.
- DECIDE** de maintenir aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et agents contractuels, totalement déchargés de service pour mandat syndical le régime indemnitaire sur la base du dernier compte rendu de l'entretien professionnel obtenu par les intéressés, dès lors que la durée de leur absence n'a pas permis d'apprécier leur valeur professionnelle pour l'année considérée.
- DECIDE** de prévoir la possibilité de maintien, aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- DECIDE** que le régime indemnitaire sera revalorisé automatiquement dans les conditions et limites fixées par les textes de références et inscrits chaque année au budget.
- DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du régime indemnitaire, dans le respect des principes fixés ci-dessus.
- DECIDE** de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du régime indemnitaire.

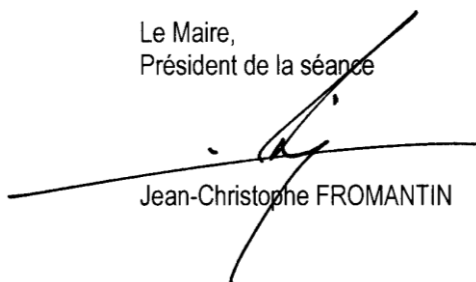
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h48.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

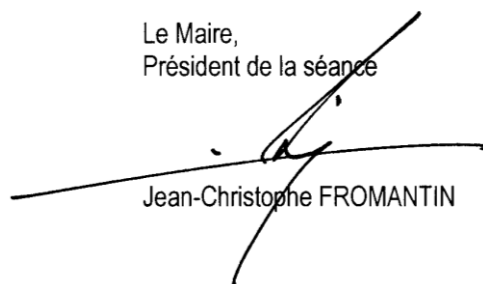
Le Maire,  
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 25 juin 2019.

Le Maire,  
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN